



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📠 03.22.95.16.81
@ : adantin@somme.fff.fr

COMMISSION FÉMININE

DETECTION DES JOEUSES U14 FÉMININE

(JOEUSES NEES EN 2004)

« Préparation au stage Régional »

du 26 et 27 octobre 2017 à Montdidier

LIEU : LONGUEAU

Stade Emile Noël - 34 rue Denis Papin

DATE : Mercredi 27 septembre 2017

HORAIRE : 13H45 à 16H30

JOEUSES CONVOQUEES

Club(nom)	Nom Prénom
C.O. ALBERT S.	TELLIER CLEMENCE
A.C. AMIENS	CAGNIONCLE JENNY
AMIENS SP.C. P	SICARD MAURINE - AUDEGOND LOU - DIEU MORGANE - HURET ALICIA - DOS SANTOS NOVO SARAH - MEUNIER EMMA
F.C. PORTO AMIENS	NOTEL LEA - LETOCART CHLOE - JOZEFOWICZ CAMILLE
L'AUXILOISE	DECROIX TATIANA - HEURTEL SOFIA - LEFEBVRE SHANESYA
S.C. BERNAVILLE PROUVILLE	CLETRA MORGANE
AAE CHAULNES	TRINEL LYSA
ET.S. CHEPY	GIGNON LEA
U.S.DAOURS	BAILLET JULIE
A.S. GAMACHES	BLAIRET AUDREY
U. S. CAIX LE QUESNEL	PELLE ELODIE
E.S. CHEMINOTS LONGUEAU	TREBOUTTE LISE - BACQUET CLEMENCE
ENT.C.A.F.C. PERONNE	CASTEL CAMILLE - VASSEUR LINDSEY - MARLEUX GWENHAELLE - MARTINEZ JULIETTE
A.S. QUESNOY LE MONTANT	FERTE CLEMENTINE
ASFR RIBEMONT MERICOURT	LEFEBVRE LILOO
A.S. MUNICIPALE RIVERY	CORNETTE MANDY - FIEVET CAROLINE
U.S. RUE	HORNOY EMELINE
A.S. TALMAS PF	JOLY INES - DIATTA LEA - DENEUX MATHILDE - LESCHE LOU ANNE

Objectifs :

- Stage du 26/27 octobre 2017 à Montdidier (Secteur Picardie)
- Stage Haut de France du 24 au 26 avril 2017
- Stage Inter Ligue du 14 au 26 juin 2018 à HOULGATE

ENCADREMENT	Angélique DANTIN (CDFA) – Julie TERNISIEN – Graziella LELONG – Sébastien LERAILLE – Hacène KICHOU
--------------------	---

En cas d'indisponibilité, prévenir Angélique DANTIN (adantin@somme.fff.fr / 03 22 89 80 20 / 06 79 46 75 18)

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUSE DEVRA SE MUNIR :	
• de l'équipement sportif de son club d'origine	• Fiche individuelle
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	